

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION TENDANT À MODIFIER LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, je veux déposer un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu qui prévoit la mise en application en 1972 des réductions de l'impôt sur les revenus des particuliers et des sociétés, annoncées pendant la dernière session.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—L'EMPLACEMENT D'UN SECOND AÉROPORT—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à un cas d'urgence, soit la situation créée par les nombreuses rumeurs qui circulent au sujet de l'emplacement d'un second aéroport international en Ontario. Vu l'importance de la décision finale à cet égard, je propose, avec l'appui du député de Grey-Simcoe (M. Noble):

Que la Chambre émette immédiatement un ordre spécial instituant un comité des transports et communications et qu'elle soumette la présente question à ce comité pour étude et rapport afin que la décision finale soit pour le plus grand avantage de tous les intéressés.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion présentée par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ÉTUDE DE CERTAINES LOIS PAR LE COMITÉ—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une

motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'un cas d'urgence. Comme le comité Woods n'a pu, de par ses attributions, étudier le taux de base des pensions ni prendre en considération les recommandations de l'Association nationale des prisonniers de guerre, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. MacRae):

Que le comité permanent des affaires des anciens combattants se réunisse afin d'étudier ces questions et d'autres questions relatives au progrès du ministère des Affaires des anciens combattants en ce qui concerne la loi sur les pensions, la loi sur les allocations aux anciens combattants et d'autres lois connexes.

M. l'Orateur: Cette motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut pas être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE RETRAIT DE CHEFS DE GARE EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—L'EXAMEN D'UNE ORDONNANCE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Elle porte sur deux sujets et découle d'une intervention du gouvernement de la Saskatchewan avec l'appui de divers représentants municipaux. Il s'agit d'une ordonnance rendue par la Commission canadienne des transports et en vertu de laquelle, à la demande du Canadien Pacifique, 56 chefs de gare, neuf gardiens et quatre préposés ont été retirés de gares situées en Saskatchewan, et quatre chefs de gare et trois gardiens de gares situées en Alberta. La décision a été rendue. La Commission l'a revue et maintient actuellement l'ordonnance originale. Étant donné que cette décision portera vraiment un coup mortel à plusieurs villes et villages de la Saskatchewan, je demande au premier ministre si le cabinet, dans l'exercice de son autorité, reverra cette ordonnance afin que justice soit faite. Si elle n'est pas révisée et modifiée en entier ou en partie, nombre de nos villes et villages deviendront déserts.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant sait très bien que je n'ai reçu aucun préavis de cette question. Il m'est impossible d'y répondre sans examiner l'affaire. C'est ce que je ferai et je verrai s'il est possible de lui donner une réponse.

• (1110)

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au